



COMMUNE  
DE  
TOURVILLE-SUR-ARQUES

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020 Compte-Rendu

L'an deux mil vingt, le six octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-huit septembre 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur COLLIN Yoann, Maire.

Etaient présents : Monsieur COLLIN Yoann, Maire, Madame BOITOUT Marie, Madame AUGUSTIN Natacha, Monsieur BERRUBE Fabrice, Monsieur LECONTE Yannick, Madame MASSIEU Myriam, Monsieur LEGOIS Yannick, Madame BEAUDRY Virginie, Madame LEGOIS Maguy, Monsieur BELLET Dany, Madame BOULAIS Dominique, Madame SAVOYE Emilie, Monsieur LAUTAR Benoit et Monsieur FLAMANT Laurent formant la totalité des Conseillers en exercice.

Pouvoir : de Monsieur CARPENTIER Stéphane à Monsieur LAUTAR Benoit

Membres en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Absent : -

Secrétaire de séance : Monsieur LEGOIS Yannick

### **A 18 H 30 Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.**

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil municipal concernant les procès-verbaux du 22 juillet 2020 et du 02 septembre 2020. Le Conseil valide à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'usage de l'une de ses délégations soit la renonciation à acquérir la propriété située au 30, rue de l'ancien Puits à TOURVILLE-SUR-ARQUES et dont la référence cadastrale est AB 37.

**2020-058**

**Attribution du logement communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil la candidature d'un administré suite à la visite du logement communal. Il précise que le candidat locataire désigné, qui vit seul avec ses deux filles, a constitué un dossier sérieux avec garant à l'appui, et invite le Conseil à donner son avis. L'équipe municipale est favorable au dossier, Monsieur le maire informe donc le Conseil qu'une date peut être entendue le 9 octobre prochain afin de signer le bail, ses annexes et de réaliser l'état des lieux pour une prise de possession dudit logement le jour même.

Le Conseil municipal vote Pour, à l'**unanimité** des voix l'attribution du logement communal au candidat locataire désigné.

**2020-059**

**Approbation de la renégociation de l'emprunt n°70006955833 réalisé le 29/07/2011. Pour info : Bâtiment communal situé résidence Les Mésanges**

Monsieur le maire informe le conseil d'un rendez-vous tenu avec une Conseillère au CREDIT AGRICOLE d'ISNEAUVILLE (76) dans le but de renégocier les conditions du crédit en cours sur le bâtiment communal situé résidence Les Mésanges. Il demande à une Conseillère municipale de prendre la parole pour présenter la situation budgétaire liée à la souscription du crédit ainsi que les caractéristiques dudit crédit, et relater les échanges tenus lors du rendez-vous. La Conseillère explique donc à l'équipe que lors de la souscription du contrat soit le 29 juillet 2011, le taux était à 4,30%. La Conseillère précise qu'en date du 2 janvier 2020, le montant du capital restant dû est 118 994 € pour 10 601 € d'intérêt à régler sur ce prêt qui s'échelonne jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Suite à la renégociation du crédit la Conseillère annonce au Conseil qu'à compter du 2 janvier 2021, les intérêts passeront à 0.60% soit un gain total de 7 118.31 € sur le montant des intérêts à rembourser. La Conseillère explique au Conseil qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le dû capital estimé sera donc d'un montant de 96 586.66 € ajouté de 1 483.22 € d'intérêts.

Le Conseil municipal vote Pour, à l'**unanimité** des voix la renégociation de l'emprunt n°70006955833 réalisé le 29/07/2011 et décide :

- de renégocier le prêt N° 70006955833 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :
  - o Montant : 98 586.66 € correspondant au capital restant dû après paiement de l'échéance du 01/01/2021 soit 96 586.66 € + les indemnités de renégociation soit 2 000 €
  - o Durée en mois : soit 48 mois
  - o Périodicité : Annuelle
  - o Echéances constantes
  - o Taux Fixe : 0.60%
  - o Date de mise en place : 01/01/2021, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé.
  - o Date de 1<sup>ère</sup> échéance modifiée : le 01/01/2022
  
- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**Prochain Conseil municipal : Mardi 10 novembre 2020 à 18 H 30.**

**Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 18 h 53.**